



OrTra Neuchâtel Santé-Social

Titre : critères en cas de stage d'adaptation selon OrFo ASE 2021

| | | | | |
|--------------------|--|-----------------|-------------------|-------------|
| Rédigé par : SD/LH | Processus : CAP - ASE | | | |
| No : 1 | Distribution : SEFRI + évaluateurs OrTra + candidats | | | |
| Version No : 4 | Du : 08 avril 2021 | Validé par : SD | Libéré: juin 2024 | Revue: 2026 |

selon directive CE 2005/36/CE
équivalence CAP AEPE 2019 et CAP PE 2005 – CFC ASE orientation enfance, OrFo ASE
2020

Le stage d'adaptation doit remplir les objectifs et conditions décrits ci-dessous.

Ces conditions sont promulguées pour que le candidat puisse démontrer qu'il a comblé par un stage d'adaptation les lacunes essentielles entre CAP PE/AEPE et CFC ASE, décrites par l'OrTra Neuchâtel santé-social dans son rapport de février 2021, et adaptées à l'OrFo ASE 2020.

1. Les conditions structurelles ci-après sont impératives pour qu'un lieu de stage soit éligible comme lieu de stage d'adaptation¹:

- Le(s) stage(s) doi(ven)t s'être déroulé(s) dans une/des entreprise(s) formatrice(S) CFC ASE²) Le candidat vérifie cette condition auprès de l'office des apprentissages du canton, selon coordonnées ci-dessous:

Genève: <https://www.ge.ch/document/liste-entreprises-formatrices>

Vaud: <https://www.cfp-vd.ch/entreprises-formatrices>

Valais: https://www.ortrassvs.ch/data/documents/EntreprisesformatricesASE_mail.pdf

Neuchâtel: https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/entreprises_formatrices.aspx

Berne: <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/grundbildung/offene-lehrstellen.html>

Fribourg: <https://www.ortrafr.ch/fr/voies-formation-qualification-64.html>

Jura: <https://www.mon-app.ch/modules/places/entreprises.asp>

- L'employeur doit justifier l'encadrement par du personnel qualifié.
- Il doit s'être déroulé dans un contexte de travail institutionnel (charte, mission, présence de liens hiérarchiques régis par un contrat de travail/stage)

Avant le début du stage, le candidat communique à l'Ortra Neuchâtel santé-social les premiers éléments permettant d'évaluer que son expérience est éligible en tant que stage (rapport d'employeur, certificat...), par mail pour cap.ase.2021@gmail.com. Un canevas aide à ne pas oublier d'informations.

¹ Idem, art. 14 al. 1.

² Ceci garantit *de facto* le respect des taux d'encadrement usuels pour la branche

2. les conditions ci-après sont impératives pour qu'une expérience soit éligible comme stage d'adaptation, en fonction des lacunes constatées dans la décision requérant des mesures de compensation:

- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 0 et 6 ans
- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 7 et 12 ans
- Le stage peut être fractionné entre plusieurs lieux, la durée du stage est de 1'400 h. d'activité (soit environ 10 mois à 100 %) au total.

La durée de 1400 heures est diminuée pour chacune des compétences constatées ci-dessous. A cet effet, un rapport de stage et des certificats ou autres pièces sont remises à cap.ase.2021@gmail.com, à mi-stage, par le candidat. Un canevas est fourni pour ne pas oublier d'informations.

- Le stage doit avoir permis la promotion du développement et de l'autonomie des personnes accompagnées
- Le stage doit avoir permis au candidat de développer son approche déontologique – des entretiens avec un formateur CFC ASE ou avec un superviseur ARS doivent être décrits et attestés dans le dossier
- Le stage doit permettre au candidat d'intégrer la mission socio-politique institutionnelle. Des liens sont présentés entre les lois (cantonales) et la pratique quotidienne.
- Le stage doit permettre au candidat d'expérimenter les éléments essentiels de la politique familiale suisse
- Plusieurs dossiers de formation³ doivent être présentés et vérifiés par un porteur du titre CFC ASE ou titre supérieur agréé.

3. Evaluation sur le lieu de stage

Lorsque cela est prescrit, une évaluation sur le lieu de stage est organisée comme suit:

| Phase | Durée |
|------------------------------------|-------------------|
| Entretien de présentation | 15 minutes |
| Temps d'observation | 1 heure 30 |
| Préparation de l'entretien | 30 minutes |
| Entretien professionnel | <u>30 minutes</u> |
| - Réflexion du candidat, Situation | 10 minutes |
| - Questions des expert-e-s | 20 minutes |

Notre document "guide stage d'adaptation" renseigne complètement sur le processus. Il est accompagné d'une grille d'évaluation. Ces documents sont disponibles sur notre site internet.

³ OrFo ASE 2021 du 21 août 2020, art. 12 sqq

4. Planning indicatif en cas de stage d'adaptation

| juin | juin | après 700 heures de stage | Résultats |
|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• séance d'information• OrTra Neuchâtel santé-social | <ul style="list-style-type: none">• Annoncer votre situation de stagiaire, fournir les preuves d'expérience antérieure• cap.ase.2021@gmail.com est l'adresse de contact• La cheffe-évaluatrice étudie votre dossier, vérifie si le lieu de stage est OK et si on peut diminuer la durée de votre stage, vu votre expérience + envoie les grilles d'évaluation | <ul style="list-style-type: none">• annonce à cap.ase.2021@gmail.com• Vous remettez à la cheffe-évaluatrice un rapport intermédiaire, selon canevas fourni.• la cheffe-évaluatrice envoie deux évaluateurs sur votre lieu de stage• Ils constatent si des lacunes essentielles restent à combler• Ils constatent si on peut diminuer la durée de votre stage | <ul style="list-style-type: none">• Si vous n'avez pas réussi du premier coup toutes les prescriptions du stage, vous pourrez vous présenter une seconde et dernière fois à une session ultérieure, et suivre des cours permettant votre préparation à cette nouvelle présentation.• En cas de réussite de toutes les prescriptions du stage, l'OrTra vous remet un document d'attestation à renvoyer au SEFRI. |